



## DECRETE :

Article premier. — Est promulguée l'ordonnance n° 77-18/CM LN du 11 février 1977 portant approbation de l'Accord de Crédit relatif au Projet de Développement Agricole intégré Mali-Sud conclu le 23 décembre 1976 à Washington entre la République du Mali et l'Association Internationale de Développement.

Art. 2. — Le présent décret sera enregistré et publié au « Journal Officiel » de la République du Mali.

Bamako, le 11 février 1977.

**Le Président du Comité Militaire  
de Libération Nationale,  
Chef de l'Etat,**

Le Colonel Moussa TRAORE.

N° 24/P-CMLN. — DECRET portant ratification de l'Accord de Crédit AID n° 669 MLI relatif au Projet de Développement Agricole intégré Mali-Sud signé le 23 décembre 1976 à Washington entre la République du Mali et l'Association Internationale de Développement.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DE LIBERATION  
NATIONALE, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution de la République du Mali du 2 juin 1974 ;

Vu l'ordonnance n° 77-18 CMLN du 11 février 1977 portant approbation de l'Accord de Crédit de Développement relatif au Projet de Développement Agricole intégré Mali-Sud conclu le 23 décembre 1976 à Washington entre la République du Mali et l'AID ;

## DECRETE :

Article premier. — Est ratifié l'Accord de Crédit de Développement n° 669 MLI relatif au projet de Développement Agricole intégré Mali-Sud conclu le 23 décembre 1976 à Washington entre la République du Mali et l'Association Internationale de Développement.

Art. 2. — Le présent décret sera enregistré et publié au « Journal Officiel ».

Bamako, le 11 février 1977.

**Le Président du Comité Militaire  
de Libération Nationale,  
Chef de l'Etat,**

Le Colonel Moussa TRAORE.